

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2006

L'annonce du handicap

**Soutenir et accompagner
les familles**

Date limite d'envoi des dossiers
• 23 juin 2006

Mécénat Economie et Solidarités

Contexte

Annoncer pour la première fois un handicap, quelle que soit son origine (congénitale, accidentelle ou consécutive à une maladie) est un moment lourd de conséquences. Selon que cette révélation a lieu pendant la grossesse, en période néonatale, plus tardivement au cours du développement de l'enfant, ou à l'âge adulte, les professionnels impliqués, les interrogations et les réponses apportées seront différents. Dans tous les cas cependant, les conditions d'annonce d'une déficience ont un impact majeur sur la personne concernée et son entourage.

Les circulaires de 1985 et 2002¹ ont été mises en place pour répondre aux besoins des parents et des personnels confrontés à ces situations. Malgré tout, et en dépit d'une « abondante littérature concernant l'annonce du handicap et l'aménagement de cette situation, les pratiques (...) ont beaucoup de difficultés à se modifier »².

Si l'annonce constitue pour les familles un traumatisme inévitable, elle affecte aussi profondément les professionnels. C'est en effet à eux que revient la responsabilité de dire et d'accompagner, en tenant compte des diversités et incertitudes des diagnostics et pronostics. Que dire ? A quel moment ? Comment le dire ? Faut-il tout dire ? Comment éviter d'assombrir les perspectives de la personne handicapée ? Face aux progrès des techniques médicales

en termes de recherche génétique, d'exploration fœtale ou de réanimation, et face aux exigences d'informations que rencontrent les professionnels, les attentes sont grandes.

Un soutien et un accompagnement particuliers de la personne et de sa famille sont nécessaires tout au long du processus d'annonce d'un handicap. En préparant les relais auprès d'autres intervenants, en travaillant systématiquement en concertation, les professionnels et associations sollicités sauront accompagner les personnes dans leur cheminement, en laissant à chacun sa place, ses compétences et possibilités d'évolution. La découverte de la déficience engage la personne concernée, son entourage, les professionnels et bénévoles dans un dialogue dont la qualité va conditionner l'élaboration de son projet de vie.

1. Circulaire du 29 novembre 1985, relative à la sensibilisation des personnels de maternité à l'accueil des enfants nés avec un handicap et de leur famille, et circulaire du 18 avril 2002, relative à l'accompagnement des parents et à l'accueil de l'enfant lors de l'annonce pré et post natale d'une maladie ou d'une malformation.

2. Roy J. et al., *Médecin et annonce du handicap chez un nouveau-né*, Arch Fr. Pediat., 46, 751-757, 1989.

Quels projets ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif : associations, établissements hospitaliers, collectivités locales, etc.

La Fondation de France peut soutenir :

- la formation des équipes de professionnels et bénévoles ;
 - la mise en place d'un espace pour améliorer l'accueil de l'enfant ou l'adulte handicapé, des parents, conjoints, frères et sœurs ;
 - l'organisation de relais vers d'autres acteurs afin d'accompagner les personnes et leurs proches dans l'élaboration d'un projet de vie ;
 - la réalisation d'outils permettant aux familles de disposer de l'information adaptée ;
 - des actions d'évaluation, de capitalisation des expériences, d'échange de savoir-faire entre équipes ;
 - la mise en place de partenariats entre services, ou associant les compétences associatives et professionnelles.
- Sont acceptées les demandes d'investissement, d'aide au fonctionnement pendant la phase de démarrage de l'action, ou encore de chèques-consultant pour une aide à la structuration du projet.
- Sont exclues de l'appel à projets les demandes d'aide pour le fonctionnement régulier des organismes, les actions de formation diplômante, ainsi que les projets de recherche fondamentale.

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- contexte local mettant en évidence les besoins repérés sur le territoire ;
- expérience du service ou de l'équipe qui porte le projet ;
- mobilisation effective autour du projet (réflexion d'équipe) ;
- inscription du projet sur son territoire, partenariats envisagés entre les différents professionnels, entre les professionnels et les familles, constituées en association ou non ;
- cohérence et réalisme du projet ;
- démarche de bilan ou d'évaluation envisagée ;
- pérennité de l'action.

projets

Comment participer ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet de la Fondation de France www.fdf.org rubrique Les offres de subventions.

Il devra être retourné par courrier en double exemplaires, avant le 23 juin 2006, à :

Cécile Allaire
Fondation de France
Programme Personnes handicapées
40 avenue Hoche
75008 PARIS

Après la présélection, les projets seront étudiés puis présentés à un comité en novembre 2006. Les réponses seront communiquées exclusivement par courrier à la fin du mois de novembre.

Date limite d'envoi des dossiers
23 juin 2006
le cachet de la poste faisant foi

La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarité, santé, recherche médicale, culture, enfance, environnement. Elle abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

Pour agir, votre don est une force

40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 21 31 00 - Fax : 01 44 21 31 01

www.fdf.org